

Assemblée communale de la Commune de Vuisternens-dt-Romont Du lundi 18 décembre 2006 convoquée pour 20.00 h. à la salle communale à La Joux

<u>Présidence</u>: M. Jean-Bernard Chassot, syndic

Citoyennes et citoyens actifs: 1'319 convoqués par voie de « tout ménage »

Citoyennes et citoyens présents : 133 (10.08 %) compris les membres du conseil communal

<u>Scrutateurs nommés</u>: M. Jean-François Menoud, pour les 2 tables côté restaurant

M. Stéphane Castella, pour les 2 tables centrales Mme Maguy Grivet pour la 5^{ème} table et la table du Cc

<u>Citoyennes et citoyens excusés</u>: Mme et M. Marianne et Dominique Borcard

<u>Tractanda</u>: (annexé)

En ouverture d'assemblée, M. Jean-Bernard Chassot Syndic, au nom du Conseil communal, a le plaisir d'accueillir les citoyennes et citoyens pour cette assemblée ordinaire, convoquée réglementairement selon les dispositions de la loi sur les communes.

Un salut particulier est adressé aux Députés au Grand Conseil, aux Représentants de la presse et aux nouveaux citoyens, que ce soit des personnes arrivées dans la commune durant l'année 2006 ou des jeunes de 18 ans ayant obtenu cette année leur majorité.

Avant de déclarer l'assemblée officiellement ouverte, M. le syndic demande s'il y a des remarques ou des observations concernant la convocation et l'ordre du jour, comme ce n'est pas le cas il ouvre officiellement l'assemblée, il est 20h05 Après la nomination des scrutateurs, l'assemblée peut délibérer selon le tractanda.

Procès-verbal de l'assemblée communale du 08 mai 2006 ▶ Approbation

Ce procès-verbal était à disposition au bureau de l'administration communale pour celles et ceux qui désiraient en prendre connaissance, raison pour laquelle il ne sera pas lu.

Comme il n'y a aucune remarque, le Conseil communal propose à l'assemblée d'accepter ce procès verbal en levant la main.

Vote: Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 08 mai 2006

♦ Le PV est approuvé à l'unanimité.

2. Modification du prix de vente de l'immeuble de l'ancienne cure à La Joux ► Information / Approbation

L'assemblée du 5 décembre 2005 acceptait la proposition du Conseil communal de se séparer des anciens bâtiments scolaires et de la cure de La Joux.

Aujourd'hui les ventes suivantes ont été réalisées: Les écoles des Ecasseys pour Fr. 411'000.-, d'Estévenens pour Fr. 290'000.-, des 2 écoles de La Joux pour Fr. 220'000.- et Fr. 200'000.- et du bâtiment de l'ancienne poste pour Fr. 220'000.-, pour ce dernier bâtiment l'entrée en jouissance du nouveau propriétaire est prévue pour le 1^{er} juillet 2007

La vente de l'école de Sommentier est en cours et la stipulation aura probablement lieu en début d'année 2007, pour un montant de Fr. 580'000.-

Il reste le bâtiment de la cure et il y a un amateur. Toutefois ce bâtiment a été réévalué par la société de courtage Frimob Foncia ainsi que par les spécialistes immobiliers d'une grande banque, et ces spécialistes estiment le montant de Fr. 400'000.- trop élevé, la nouvelle évaluation est de Fr. 350'000.- L'offre sérieuse reçue propose un montant de Fr. 350'000.-, et le Conseil communal est d'avis que ce prix est tout à fait correct, compte tenu de sa situation.

Comme il n'y a pas de question, le Conseil communal propose à l'assemblée d'abaisser le prix de vente de cet immeuble de Fr. 400'000.- à Fr. 350'000.-

Madame Nadine Derloche, actuelle locataire du bâtiment et intéressée par cet achat, se récuse.

Vote: Correction du prix de vente de la cure de La Joux, nouveau prix Fr. 350'000.-

♦ L'assemblée accepte cette correction du prix de vente par 128 voix contre 4 non et aucune abstention.

3. Budget 2007

- 3.1. Information sur la mise en place du Réseau Hospitalier Fribourgeois (RHF)
 - a) Présentation de la réforme hospitalière
 - b) Nouveau coefficient de l'impôt fixé par le Conseil d'Etat sur le revenu et la fortune des personnes physiques de **88.4%** (coefficient actuel 100%) et sur le bénéfice et le capital des personnes morales de **88.4%** (coefficient actuel 100%)
- 3.2. Présentation générale du budget de fonctionnement
- 3.3. Investissement
 - a) Achat de terrain et aménagement du lotissement « La Condémine »
 - b) Aménagement de la zone artisanale « Au Tintébin »
 - c) Nomenclature des rues, dénomination et signalisation
 - d) Achat d'un véhicule de voirie et du matériel d'équipement
 - e) Achat de tunnels de tir pour le stand de Le Crêt, participation pour les 7/20e
 - f) Parchets communaux, numérisation du secteur La Joux
 - Rapport de la Commission financière et décision par objet
- 3.4. Vote final du budget de fonctionnement et d'investissement
 - Approbation

3.1.a. Information sur la mise en place du RHF: Dès le 1^{er} janvier 2007 les hôpitaux seront entièrement cantonalisés et n'appartiendront plus aux Associations de communes comme auparavant. C'est à la suite du postulat Morel / Romanens qu'un premier rapport, en 2003, concluait à la nécessité de procéder en priorité à une réforme du système hospitalier afin de répondre à plusieurs exigences. La nouvelle loi du 27 juin 2006 concernant le Réseau hospitalier (LRHF) permettra d'atteindre les objectifs fixés, soit une meilleure prise en charge du patient. Un développement constant des compétences du personnel et des objectifs financiers peut également être invoqué.

Afin que le RHF puisse répondre à sa mission, il a été décidé que les infrastructures hospitalières, actuellement propriété des associations de communes, lui soient cédées, les terrains restant propriété desdites associations, ces dernières concédant un droit de superficie. Pour les bâtiments, une compensation globale cantonale de 12 millions de francs a été répartie entre les différentes associations, proportionnellement aux investissements réalisés. Cette compensation financière n'intervient pas dans le calcul des nouveaux coefficients d'impôt, ces derniers tiennent compte des dépenses d'exploitation qui ne sont plus à charge des communes. Ainsi le Canton reprend depuis le 1^{er} janvier 2007, la totalité des excédents de charges hospitalières, jusque-là financées par les communes.

3.1.b Suite à ces modifications, il en découle un nouveau coefficient de l'impôt fixé par le Conseil d'Etat, ceci afin de compenser les conséquences financières de cette réforme, les articles 63 et 64 LRHF prévoient une modification de la répartition des charges fiscales par le déplacement des coefficients d'impôts.

Cette modification entre en vigueur au 1^{er} janvier 2007, et pour autant que la commune conserve le taux fixé par l'ordonnance du Conseil d'Etat, il n'est pas nécessaire de la faire approuver par l'Assemblée communale.

Il s'avère que si cette opération est effectivement neutre pour les communes et le canton, elle ne l'est pas nécessairement pour les contribuables. Globalement, les variations de charge fiscale pour les contribuables personnes physiques se situent dans une fourchette de -2.90 % à + 6,15 %. Plus précisément 107 communes connaissent une baisse d'impôt, dont la nôtre.

Auparavant, le contribuable de Vuisternens payait un impôt cantonal de 100% correspondant à Fr. 1.-et un impôt communal identique. Avec la conséquence de l'arrêté du Conseil d'Etat, l'impôt cantonal passe, suite à l'amendement Bachmann, à 106.6 points.

Dès lors, pour un contribuable de Vuisternens, l'impôt cantonal et communal cumulé (106.6 + 88.4 = 195%) passe ainsi à Fr. 1,95 en lieu et place de Fr. 2.- auparavant.

Cette diminution de 5 centimes correspond à une diminution des rentrées fiscales de l'ordre de Fr. 81'000.- et le conseil communal a proposé à la commission financière de ne pas la compenser par une augmentation de l'impôt, ainsi l'incidence sur le budget est visible.

3.2. Présentation générale du budget de fonctionnement

Suite au décès de M. Frédy Bifrare, M. le Syndic a repris les finances communales, dans l'attente d'une décision du Conseil d'Etat quant à une élection complémentaire pour le secteur Vuisternens. Dès lors M. le Syndic présente le budget de fonctionnement du ménage communal qui dégage un déficit de Fr. 81'000.-

Le budget est parcouru par chapitre et il soulève quelques questions dont celle de M. Jean-François Menoud, au sujet des montants en diminution par rapport aux années précédentes, pour l'entretien des routes communales, et M. Menoud demande également pourquoi les haies à neige ne sont pas posées, comme cela avait été souhaité.

Réponse: Selon l'expérience de ces premières années suite à la fusion, il s'avère que les montants budgétés ces années précédentes étaient surévalués et que le montant prévu pour 2007 correspond à la réalité. Quant à la pose des planches à neige, il en a été discuté dans le cadre du Conseil communal et elles seront posées aux abords des endroits critiques, une demande a également été faite au Service des routes cantonales afin que des haies soient à nouveau posées le long de certains tronçons. A noter que pour les secteurs privés, les coûts sont à charge des propriétaires des chemins.

M. le syndic poursuit et dit qu'il est clairement noté dans le rapport de M. Joye que des investissements supplémentaires peuvent ou doivent être envisagés uniquement dans le but d'amener des contribuables supplémentaires.

La dette par habitant de Fr. 6'400.- est tout à fait supportable et n'est pas disproportionnée par rapport aux investissements consentis, toutefois elle ne doit pas dépasser la cote de Fr. 7'500.- par habitant, car passé ce montant, le Conseil communal devra proposer une hausse d'impôts.

Le rapport de M. Joye précise dans sa conclusion, qu'au cours des exercices écoulés, les estimations retenues ont toujours donné un résultat final favorable, grâce à une gestion prudente des responsables communaux. Cette analyse l'autorise à songer que les bénéfices résultant de son analyse finale seront acquis.

En partant de cette conclusion, M. Joye confirme que la commune de Vuisternens peut envisager l'avenir sans modification des coefficients d'impôts.

M. Francis Crausaz demande des compléments d'information au sujet des finances communales, respectivement de la dette par habitant.

Réponse: Vu la création de nouvelles infrastructures qui ont augmenté la dette, la commune doit ralentir les investissements, de manière à assainir ses finances. Les taux d'intérêts moyens des prêts sont aux environs de 2,5% et plusieurs prêts LIM, représentant le 50% de la dette communale, sont à rembourser, certains sur une durée de 30 ans. Selon les perspectives financières calculées par Monsieur René Joye de la société Fiduciare Arbogna, il faut prévoir 3 à 4 ans pour que la commune puisse à nouveau investir.

A la question relative à l'épuration, il est répondu : Les raccordements sont faits sur l'ensemble du territoire conformément aux règlements, seuls des raccordements privés doivent être exécutés ces prochaines années.

M. Dominique Butty, président de la commission financière, profite de ces discussions pour faire passer le message des membres de la commission, lesquels sont présentés aux citoyens.

Ce message dit que le budget de fonctionnement ne soulève aucune remarque, alors que le budget des investissements atteint un plafond, mais n'est pas dépassé. Dès lors les citoyennes et citoyens devront tout à l'heure se prononcer, en faisant un choix sur l'avenir de la commune, soit en encourageant le Conseil communal à poursuivre son travail de promotion de la commune, vu les propositions d'aménagement à réaliser. La commission a étudié en détail les investissements et proposera de suivre le Conseil communal dans ses suggestions de réaliser une zone d'habitat pour 38 parcelles et une zone artisanale pouvant recevoir des PME.

Le message transmis ce soir par M. Butty sera à disposition des citoyennes et citoyens auprès de l'administration communale.

M. le Syndic remercie les intervenants et ajoute que les investissements que le Conseil communal propose sont nécessaires pour assurer l'avenir économique de la commune. Ce sont des montants importants, mais qui à terme s'autofinancent et ne laisseront pas de dette supplémentaire pour la génération future.

3.3. Investissements

3.3.a) Achat de terrain et aménagement du lotissement « La Condémine » pour Fr. 1'960'000.-

Ce projet a fait l'objet d'une étude et c'est lors de l'assemblée du 29 mars 2004 que le crédit d'étude a été accordé.

Ce projet, souhaité unanimement par la commission d'urbanisme, augmentera la capacité en zone à bâtir sur le territoire du village de Vuisternens, et essentiellement à proximité du centre scolaire.

Aujourd'hui l'étude est réalisée et les tracasseries administratives terminées. Les propriétaires ont signé des conventions et des parcelles sont d'ores et déjà pré-réservées, le tout sous réserve de la décision de ce soir.

M. le Syndic précise que cet investissement sera à terme autofinancé et que le prix de vente du terrain à bâtir sera calculé pour que la commune ne perde pas d'argent mais autofinance la totalité de l'investissement.

La parole est de suite transmise à M. Gérard Suard, conseiller communal en charge du dicastère de l'aménagement du territoire, qui par le biais d'un support technique, montre le plan de la zone sur écran, en donnant toutes les explications sur ce projet, c'est-à-dire en donnant connaissance des différentes phases de préparation et d'un résumé sur la teneur des conventions signées avec les propriétaires—partenaires.

Au chapitre des questions, M. Crausaz demande si le Conseil communal a pensé au problème de l'eau potable et quel sera l'indice d'utilisation sur la nouvelle zone à construire, il est répondu qu'il y a suffisamment d'eau au captage de Lieffrens et qu'il suffira d'améliorer la conduite de transport jusqu'au réservoir de Vuisternens. Quant à l'indice d'utilisation, il sera de 35 pour des parcelles d'une surface moyenne allant de 800 à 1'000 m².

M. Michel Udry demande que deviendra la haie actuellement plantée sur le tracé prévu pour l'accès à cette zone. *Réponse : elle sera enlevée et éventuellement replantée de chaque côté*.

M. Hervé Pittet aimerait savoir ce qu'il en est des oppositions déposées : Il lui est répondu qu'étant donné qu'elles ne sont pas recevables, elles feront l'objet d'une décision du Conseil communal, lors de sa séance du 19 décembre 2006 La notification de ces décisions sera transmise par courrier recommandé au plus tard le 20 décembre prochain.

Il est encore ajouté qu'un droit de réméré est systématiquement inscrit sur les actes de vente, et a en principe une durée de 2 ans, ce droit peut être prolongé à 5 ans selon les cas.

La parole est ensuite donnée au Président de la commission financière, pour la lecture du rapport qui préavise favorablement cet investissement.

Après les remerciements adressés à M. Butty, l'assemblée passe au vote, mais tout d'abord il est demandé aux personnes concernées par ce projet de se récuser, ce que font Mme Sonia Menoud et MM. Cédric Menoud, André Deillon, Willy Audergon en sa qualité de représentant de Routes Modernes SA et M. Menoud, locataire actuel de la parcelle de Routes Modernes.

Vote:

4	>	I	,	a	S	se	1	n	l	l	é	e	a	ľ	Į)]	r() I	ינ	V	e	c	e	t	iı	n`	V	e	S	ti	S	S	e	n	1	e	n	t	ľ) 2	aı	r	1	0	9	V	0	į	K	c	n	t	re	• 1	8	1	n) I	1	e	t	1	a	b	S	te	er	ıt	io	n	ļ	
	×	ķ :	*	*	*	: :	k	*	: :	ĸ	*	×	•	*	*	:	*	:	ĸ	*	k	•	*	*	: :	*	*	: :	*	*	: :	*	¥	٠:	*	×	k	*	>	*	*	×	ķ	*	*	*	: >	k	*	*	*	*	*	*	: >	: :	*	*	*	: >	K	*	*	*	: :	*	*	*	*	*	: >	k

3.3.b) Aménagement de la zone artisanale « Au Tintébin », coût de Fr. 397'500.-

La Commission d'urbanisme et le Conseil communal, afin de répondre aux demandes croissantes, ont passé un contrat avec M. Stéphane Donzallaz, propriétaire du terrain, de manière à proposer aux entreprises, des parcelles répondant à leurs besoins. Cette zone a déjà fait l'objet d'une demande de crédit d'étude qui a été approuvée par l'assemblée le 29 mars 2004

Les aspects techniques et financiers sont présentés par M. Gérard Suard, en charge du dicastère.

Comme il n'y a pas de question et que MM. Stéphane et Michel Donzallaz se sont récusés, la parole est transmise au président de la commission financière pour la lecture du rapport, ce dernier propose à l'assemblée d'accepter ce crédit.

Vote:

♦ L'assemblée accepte cet investissement par 127 voix contre 4 non et aucune abstention.

3.3.c) Nomenclature des rues, dénomination et signalisation

La parole est passée au responsable du projet, M. Gérard Suard qui fait part de la situation en mentionnant que des subventions sont accordées pour autant que la réalisation de ce projet soit terminée en fin d'année prochaine. La signalisation des rues est à l'entière charge de la commune.

M. Jean-François Girard demande si la signalisation sur le secteur Sommentier sera changée, il lui est répondu « Oui » car certains secteurs vont également changer de nom et cela permet à la Commune d'uniformiser cette signalisation sur l'ensemble du territoire.

La parole est donnée au Président de la commission financière qui donne lecture du rapport favorable pour cet investissement de Fr. 203'300.-

Vote:

•	L	'a	S	se	en	ıb	lé	ée	a	p	pı	0	u	ve) (et	t i	nv	ve	st	is	se	en	ne	en	t j	pa	ır	1.	30	,	'O	ix	C	or	ıtı	re	2	n	01	1 (et	1	a	bs	ste	en	ti	or	1.	
*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	* :	*	* *	k *	: *	: *	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*

3.3.d) Achat d'un véhicule de voirie et matériel d'équipement, montant à accepter Fr. 70'000.-

Depuis le 1^{er} juillet 2006, le Conseil communal a engagé en la personne de M. André Oberson, un employé communal. Ses tâches sont multiples et M. Oberson les réalise avec compétence. Toutefois il est nécessaire de fournir à M. Oberson les outils nécessaires, sans devoir recourir à la location de véhicule ou emprunt de matériel.

La proposition du Conseil communal est d'acquérir un véhicule tout terrain avec remorque pour Fr. 60'000.- et l'outillage indispensable évalué à Fr. 10'000.-

Comme il n'y a pas de question, la parole est donnée à M. Dominique Butty, président de la commission financière pour la lecture du rapport qui préavise favorablement cet investissement.

Vote:

<u> </u>
♦ L'assemblée accepte cet investissement par 132 voix contre 1 non et aucune abstention.

3.3.e) Achat de tunnels de tir pour le stand de Le Crêt, participation pour les 7/20e

Depuis la fusion, la commune de Vuisternens est propriétaire des 7/20^{ème} du stand de tir de Le Crêt et de ce fait, doit participer aux frais et investissements liés à cet emplacement de tir. Cette obligation concerne les tirs fédéraux (tirs obligatoires) pour les secteurs de La Joux et des Ecasseys.

Après une remarque concernant les tunnels de tir posés au stand de Vuisternens et payés par la société, la parole est donnée au président de la commission financière pour la lecture du rapport qui demande à l'assemblée d'accepter ce crédit d'investissement de Fr. 8'000.-

\underline{Vote} :

*	L'	'as	SSE	en	ıb	lée	2 8	aco	ce	pí	te	C	et	ir	lV	es	sti	iss	se	n	ıe	n1	t p	a	r	12	24	v	oi	X	C	on	tr	e	9	n(n	e	t	au	ıcı	un	ıe	a	b	ste	en	tic	on
*	* *	k *	*	*	* :	* *	k 3	k *	: *	: *	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*:	* *	k :	* *	< *	*	*	*	*	* :	*	*:	* *	k *		*:	*	*:	* *	: *	•

3.3.f) Numérisation des parchets communaux sur le secteur de La Joux, coût Fr. 10'000.-

La parole est de suite donnée à M. Gérard Suard qui fait savoir que les plans manquent pour ce secteur et que pour les établir, il sera demandé aux agriculteurs locataires des parchets, d'en délimiter les limites de manière à diminuer le coût de ces relevés.

Monsieur Roger Chammartin dit que des plans existent et selon Madame Monique Dumas, ce qui est existant, ce sont des croquis. Toutefois des recherches seront faites dans les archives de la Joux, mais afin d'uniformiser l'ensemble du territoire, des plans doivent être établis.

La parole est donnée au président de la commission financière pour la lecture du rapport qui préavise favorablement cet investissement.

\underline{Vote} :

♦	L'	ass	ser	nb	lée	a	cc	eŗ	t	e (e	t i	n	V	es	sti	is	S	eı	m	ıe	n	t	p	a]	r	1	3(0	V	oi	X	C	0	n	tr	e	1	n	10	n	•	et	2	a	ıb	S	te	n	ti	n	S.	,

3.4. Vote final du budget de fonctionnement et d'investissement

Avant de passer au vote, le budget d'investissement est revu dans son intégralité

Vote:

- ♦ Budget de fonctionnement : L'assemblée l'approuve à l'unanimité
- ♦ Budget d'investissement : L'assemblée accepte ce budget par 130 voix contre 3 non et aucune abstention.

4. Délégation de compétence

- Pour la vente de terrain en zone artisanale « Au Tintébin »
- Approbation

Avec ce nouveau lotissement, le Conseil communal doit pouvoir vendre le terrain en zone artisanale sans devoir convoquer à chaque fois une assemblée communale, car lorsqu'un acheteur potentiel se présente, il faut pouvoir décider la vente rapidement. Le prix minimal de Fr. 60.- par m² permettra à terme d'autofinancer les investissements consentis.

Comme il n'y a pas de question, l'assemblée peut se prononcer par main levée, les membres du Conseil communal s'abstiennent de voter.

Vote:

♦ L'assemblée accepte de donner au Conseil communal une délégation de compétence pour la vente de terrain en zone artisanale, au prix minimal de Fr. 60.- /m² par 124 voix, soit à l'unanimité.

5. Avenant au règlement du cimetière du cercle d'inhumation de la paroisse de Le Crêt – Progens

- Information
- Approbation

La parole est de suite donnée à M. Michel Seydoux, conseiller communal en charge du dicastère, qui résume les modifications souhaitées, c'est à dire une nouvelle réglementation concernant les tombes cinéraires qui ne seront dorénavant plus acceptées.

Suite à ces informations, l'assemblée se prononce.

Vote:

6. Divers

Elections complémentaires : M. le Syndic rappelle les faits lus dans la presse ces derniers jours, c'est-à-dire que nous devrons organiser, sur décision du Conseil d'Etat, des élections pour les secteurs d'Estévenens, Lieffrens et Vuisternens. Les électeurs d'Estévenens et Lieffrens devront élire un représentant chacun en le choisissant sur le territoire communal, alors que pour Vuisternens, il s'agira d'élire un remplaçant à Feu Frédy Bifrare. Ces élections se dérouleront probablement durant le 1^{er} trimestre 2007

Panneaux d'affichage : Les panneaux d'affichage dans les villages vont disparaître, le panneau d'affichage officiel de la commune étant celui qui se trouve à l'administration communale actuelle et dès le déménagement des bureaux durant le 1^{er} semestre 2007, vers le nouveau bâtiment.

Route Romont/Vaulruz: Le dossier avance lentement mais de plus en plus sûrement. Le tronçon Romont/Vaulruz sera amélioré sur toute sa longueur entre les localités. Les endroits dangereux seront corrigés et la route élargie. Le Conseil communal s'est inquiété de la traversée de la localité et différentes études ont été réalisées. A ce jour on se dirige vers un contournement de Vuisternens afin d'éviter le passage à niveau, l'intersection dangereuse du St.-Jacques et le virage de l'église. Les travaux seront répartis en plusieurs étapes et la première devrait débuter en 2009

Assurances maladies : M. Michel Seydoux, en charge du dicastère, rappelle les obligations des assurés et fait part du nombre assez important de personnes qui ont des retards dans le paiement des cotisations, et l'accumulation de primes mensuelles impayées fait que les assurés se voient retirer leur couverture. Le Conseil communal suit ces dossiers et souhaite vivement que chacun s'acquitte régulièrement de ses redevances.

Questions : M. Francis Crausaz désire savoir si un revêtement est prévu sur la route entre la gare et le centre scolaire, la réponse est oui et M. Crausaz espère que suite à ce rehaussement, l'eau ne se déversera pas devant son immeuble.

Plusieurs intervenants font part du problème des nettoyages des routes et des gargouilles, qui font défaut actuellement sur plusieurs secteurs, tels que La Joux, Estévenens et La Neirigue-Villariaz. Le Conseil communal prend note de ces remarques.

Stand de tir de Vuisternens : Sa fermeture est programmée pour le 31 décembre de cette année et la convention avec la Ville de Romont pour l'utilisation du stand de La Montagne de Lussy sera signée demain soir. A terme, la butte sera désaffectée.

M. Gabriel Uldry demande quand sera borné le parchet qu'il loue sur le secteur d'Estévenens, *il lui est répondu que cela est prévu dans le cadre de la mensuration du secteur durant le 1^{er} semestre 2007*

M. Jean-Claude Castella demande la parole pour faire remarquer une fois de plus le travail exceptionnel des Autorités communales et transmettre également ses félicitations au nouveau député au Grand Conseil, qui a été suivi par les citoyens durant cette assemblée, en sa qualité de président de la commission financière.

Comme la parole n'est plus demandée, M. le Syndic adresse ses remerciements à toutes et tous, ainsi qu'à la commission financière pour la confiance témoignée. Il tient également à remercier les membres du Conseil communal pour tout le travail réalisé.

Merci également pour la participation à cette assemblée, pour les décisions objectives.

M. le syndic, au nom du Conseil communal et en son nom personnel, souhaite à toutes et à tous, d'excellentes fêtes de fin d'année en formulant ses meilleurs vœux pour 2007

Il est 22h10 et l'assemblée est levée sous les applaudissements des citoyennes et citoyens.

Le secrétaire H. Oberson

Le syndic J.-B. Chassot